

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 25 Février 2022

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 19 février 2022. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 25 février 2022.

ORDRE DU JOUR :

- I. **APPROBATION DU PV DU 28 JANVIER 2022**
- II. **POINT SUR LA CRISE SANITAIRE**
- III. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- IV. **PERSONNEL**
- V. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- VI. **URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- VII. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VIII. **INTERCOMMUNALITÉ**
- IX. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- X. **QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- XI. **PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Jérôme TISSIDRE.

Absents excusés : Francis BORDET (pouvoir à Bernard MOREAU), Laurence PACAUD, Stéphane TRIFILETTI (pouvoir à Jeannick GUILLOT), Olivier BURY, Pauline REINACHTER (pouvoir à Fabrice CAZAVANT), Aline CHIAPPERO.

Secrétaire de séance : Chantal WALLON-PELLO

I. APPROBATION DU PV DU 28 JANVIER 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

II. POINT SUR LA CRISE SANITAIRE

Taux d'incidence :

- Charente-Maritime : 1002

- National : 763

Taux de positivité :

- Charente-Maritime : 32,8 %

Taux de vaccination : 85,4 %

On compte 203 personnes hospitalisées en Charente-Maritime, dont 15 en réanimation.

Les nouvelles mesures applicables au 21 février 2022 sont les suivantes :

- la dose de rappel doit désormais être réalisée dès 3 mois après la fin du schéma vaccinal initial et dans un délai de 4 mois maximum,
- une infection est considérée comme équivalente à une dose de rappel, à condition que le schéma vaccinal initial inclu au moins une injection de vaccin contre le Covid-19.

- la fin de l'obligation du port du masque dans les espaces extérieurs des écoles maternelles, primaires, des centres de vacances et de loisirs accueillant des enfants de 6 à 10 ans,
- la consommation de nourriture et de boissons est autorisée en position assise et debout dans les bars, salles de concerts, établissements sportifs...
- la réouverture des boîtes de nuit.

III. **QUESTIONS FINANCIÈRES**

1) **Adhésion CAUE 17**

Le Maire propose le renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE). La cotisation 2022 s'élève à 117.40€, soit 0.10€/habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion de la commune au CAUE.

2) **Fixation du loyer du gîte**

Le Maire propose une nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} avril 2022.

Nombre de semaines	JUILLET - AOÛT			JUIN A SEPTEMBRE			AVRIL - MAI - OCTOBRE		
	Tarif	Arrhes	Cautiion	Tarif	Arrhes	Cautiion	Tarif	Arrhes	Cautiion
1	372	93	186	320	80	160	237	60	120
2	705	176	352	607	151	303	446	112	223
3	1002	250	501	864	216	432	668	167	334
4	1261	315	630	1088	272	544	850	212	425
	Nuit supplémentaire : 46€								
	10,50€/pers/nuit pour la 5ème et 6ème personne								
	Week-end : 184€ si disponibilité			Week-end - 2 nuits : 102€					
	Forfait électricité : 9€/jour								

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces nouveaux tarifs.

3) **Indemnité de gardiennage**

Le Maire rappelle que le gardiennage des salles municipales est assuré par le Garde Champêtre, celui de la salle des fêtes étant assuré de façon bénévole.

Le Maire propose une augmentation de 2% de l'indemnité de gardiennage de la salle polyvalente, soit 357€ à compter de 2022 ; ce montant pourra être réévalué chaque année. L'agent percevra l'indemnité en 2 versements annuels et en fonction de son temps de présence dans la collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce nouveau montant.

4) **Proposition commerciale pour le remplacement du copieur**

Le copieur de la Mairie est actuellement sous contrat de location avec la société Rex Rotary. Le contrat actuel de 5 ans courre jusqu'en février 2024. Rex Rotary nous propose un

nouveau matériel reconditionné plus récent. Le tableau récapitule les offres soumises à votre approbation.

	Situation actuelle	Proposition n°1	Proposition n°2
matériel	Multifonction A4/A3 couleur 4 bacs - finisseur	Multifonction A4/A3 couleur Scan 1 seul passage 4 bacs - finisseur identique	
consommation noir : 10 500 p / couleur : 5 500p		coût page noir : 0,00611€ coût page couleur : 0,04997€	coût page noir : 0,0055€ coût page couleur : 0,045€
loyer machine	295€ HT / trim	310€ HT /trimestre	479€ HT/trimestre
loyer moyen global avec pages annuelles	653€ HT / trim	668€ HT/trimestre	644€ HT/trimestre

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition n°2 et charge le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

5) Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Maire propose de régler les dépenses d'investissement ci-dessous dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

ARTICLE	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC
21578 OP 87	Illumination extérieure	619.20
21534 OP 111	Branchement électrique cabane surveillance baignade	1 331.28

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité le Maire à procéder au mandatement des dépenses d'investissement ci-dessus. Ces dépenses seront incluses au budget primitif 2022.

IV. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Protocole sanitaire

Le bilan sanitaire est le suivant :

- Classe de Mme Varoqui : 4 élèves positifs sur 24
- Classe de Mme Vera: 10 élèves positifs sur 22 (dont l'enseignante)
- Classe de Mme Charrier : 20 élèves positifs sur 26 plus 2 adultes de l'équipe pédagogique.

Le protocole sanitaire passera du niveau 3 au niveau 2 dans le premier degré pour l'ensemble du territoire métropolitain au retour des congés d'hiver, soit le 28 février pour la zone A.

Ce changement signifie notamment :

- la fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et le personnel,
- la possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque,
- l'allègement des règles de limitation du brassage,

Le port du masque demeure requis dans les espaces clos, pour le personnel et les élèves de 6 ans et plus.

S'agissant du dépistage, à compter du 28 février, les élèves, comme le personnel, n'auront plus à réaliser qu'un seul test à J 2 au lieu de 3 (J 0, J 2 et J 4).

2) Restauration :

Une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes (CDC) le 8 février concernant la restauration. Il a été abordé les points suivants :

- Elaboration du Projet Alimentaire Territorial ((PAT),
- Bilan sur Transgourmet,
- Sollicitation d'un supermarché pour l'approvisionnement en viande et poisson au niveau local.

Une nouvelle réunion sur le PAT est prévue le 16 mars en présence des agents.

3) Réalisation d'un sondage

Un sondage a été réalisé à Crazannes par les parents d'élèves élus :

- sur l'amplitude des horaires de la garderie (15 personnes seraient potentiellement intéressées par une plus grande amplitude horaire),
- sur le fonctionnement de la plateforme d'inscription-réservation à la garderie.

4) Personnel :

La Commission du Personnel s'est réunie pour débattre autour de la Protection Sociale Complémentaire.

La Collectivité devra assurer au moins 20 % du montant pour la Prévoyance et 50 % pour la Santé à partir de 2025 et 2026.

3) Pratique de la natation scolaire

Pour répondre au « savoir nager », le Nautique Club Angérien a fait une proposition sur le temps périscolaire dans le fleuve Charente :

- de juin à début juillet (6 enfants),
- du 6 juillet au 2 septembre entre midi et 14h.

Pour un coût forfaitaire de 115 € les 12 leçons par enfant à partir de 5 ans. Il faudrait étudier la possibilité de financement via le quotient familial.

V. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Projet d'installation d'une antenne-relais téléphonique aux Coumaillauds

Les deux parcelles proposées à Télé Diffusion de France (TDF), l'une située à proximité du bois des Chabossières, l'autre située à la limite de la commune de Crazannes, n'ont pas recueilli l'accord des locataires et propriétaires des deux parcelles concernées.

Une autre parcelle, située à 500 m de distance du village des Coumaillauds et proche de l'une des deux parcelles proposées initialement, est envisagée et fait l'objet d'une étude par TDF et d'une validation par le Service Urbanisme de la Communauté de Communes.

2) Modification simplifiée du PLU

Le dossier, qui concerne la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme(PLU), sera mis à disposition du public à la Mairie à compter du 3 Mars prochain.

Un registre sera disponible, permettant de faire part d'observations ou remarques sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, passé le délai d'un mois nécessaire à la consultation du public, devra se prononcer pour valider les modifications simplifiées proposées.

Le Maire rappelle que la prochaine réunion de la Commission Urbanisme traitant du PLU aura lieu le 3 mars à 17h30.

3) Point sur la fête des 80 ans de la baignade

Il pourrait être envisagé de faire 2 soirées au lieu de 3 avec « Piano sur le lac », les gérants de l'étang de la Grenouillette étant intéressés pour la 3^è soirée.

Une réunion aura lieu prochainement pour faire le point sur les différents projets.

4) Achat de la parcelle des consorts Ocqueteau

Le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue à l'office notarial de Maître Germain avec les époux Ocqueteau, le 18 février 2022.

De cette réunion, sur les conseils du notaire, il a été proposé une vente des parcelles plutôt qu'un legs assorti de conditions de prise en charge par la commune du coût du raccordement des parcelles aux réseaux, évalué à 6 600€.

La vente serait consentie moyennant un prix équivalent à ce montant.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire d'accomplir les formalités nécessaires à la réalisation de l'acte notarié.

5) Situation de la parcelle AC 320 de Mme LELOUP

Le Maire rappelle que cette parcelle, partie intégrante de la rue des Pêcheurs est propriété de Mme LELOUP.

Afin de pouvoir réaliser la réfection de cette voie, il est nécessaire d'obtenir son accord.

Le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu avec Mme DROUILLARD, mandataire de Mme LELOUP, au sujet d'une éventuelle vente à la Commune de ladite parcelle.

Cette vente pourrait se réaliser sur la base d'un prix de 1000€ et serait conditionnée à la réalisation d'un emplacement de stationnement à proximité de la parcelle qui pourrait lui être réservé.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire d'en faire part à Mme DROUILLARD, mandataire.

6) Compte-rendu Commission Biodiversité du 11 février

Objet : PLAN LOCAL d'URBANISME (PLU) et petit patrimoine collectif (Partages de photos prises sur le terrain).

1 - Puits, lavoirs, moulins, vieilles portes majoritairement répertoriés

2 - Arbres remarquables :

- Arbres isolés haut de jet ou têtard,

- Arbres dans une haie,

- Arbres en forêt.

- Critères identifiés d'un arbre remarquable,

- Notification des arbres remarquables sur PLU

- Hiérarchie des préconisations (mesures de protection souhaitées signifiant une interdiction d'abattage/arrachage sauf si dangereux pour autrui).

- A voir avec le bureau d'étude :

Quelles sont les préconisations concernant les arbres remarquables sur le domaine privé?

- Un cahier des charges concernant l'entretien des forêts secondaires doit être établi avec le GDF (Groupement Départemental Forestier).

3 – Les haies

- Organiser une autre commission / prioriser le plan cadastral pour établir les haies à conserver en tenant compte des trames vertes et corridors,
- Se déplacer sur le terrain pour se rendre compte,
- Déterminer des linéaires à reconstituer en priorité sur les espaces communaux.

4 – Les mares

- 4 mares ont été répertoriées.

5 – Les murets en pierres sèches :

- Les murets en pierres sèches peuvent-ils être considérés comme étant à préserver ?

- Y-a-t 'il des murets communaux ?
- Murets privés ? A voir avec le bureau d'étude.

6 – La trame noire et pollution lumineuse

- Réduction de l'impact de la lumière artificielle sur la biodiversité nocturne et la santé humaine en zone urbaine : Elaborer un cahier des charges pour un éclairage raisonné

- Des plages horaires déjà mises en place sur la Commune et pas de lampadaire éclairant vers le ciel.

- Favoriser la biodiversité nocturne va de pair avec la réalisation d'économies d'énergie (sans entrave de la sécurité et du confort des activités humaines).

- EX : Lampadaire (chemin de Port Garreau)
- Communication/sensibilisation sur la trame noire

* Article(s) dans le bulletin = intérêts pour la faune/flore, les humains et le budget.

7 – PLU : Intégrer la biodiversité à préserver :

- Plans et projets susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement :

* procéder à une évaluation soumise à la séquence « Eviter, Réduire, Compenser »,

* préférer éviter les impacts plutôt que de les réduire,

* si pas d'évitement ni de réduction, prévoir une compensation,

* compensation d'une durée équivalente à la durée des atteintes à l'environnement.

VI. **PERSONNEL**

1) **Protection sociale complémentaire**

Dans le cadre du débat sur la protection sociale et vu l'augmentation significative du taux de cotisation pour l'assurance maintien de salaire, à la charge des agents, le Maire rappelle que la participation actuelle est de 13€. Il propose à compter du 1^{er} mars 2022, une augmentation de 2€, soit 15€ pour un agent à temps plein.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette revalorisation.

2) **Assurance des risques statutaires**

La Commune adhère depuis le 1^{er} janvier 2022 au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour ce qui concerne les risques statutaires.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention d'accompagnement à la gestion des absences pour raison de santé, indissociable du contrat

et qui rémunère les prestations proposées par le service Santé au Travail du Centre de Gestion aux collectivités et établissements adhérents, tout au long du marché.
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

3) Modification du tableau des effectifs au 1^{er} Mars 2022

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du comité technique portant sur l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 01.03.2022, de 20/35 à 23/35,

Vu l'arrêté municipal établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2022,

Considérant les nécessités du service administratif devant faire face à une augmentation constante et significative de la charge de travail,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CADRE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF REEL	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre d'heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C2	0	35H00
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C3	1	35H00
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C2	1	23H00
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C3	0	23H00
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C3	0	20H00
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C3	1	30H00
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C2	0	30H00
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Garde champêtre chef principal	C3	1	18H00

FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe	C3	2	3 postes à 35H00
Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe	C3	1	17H00
Agent de maîtrise	C2	1	3 postes à 35H00
Agent de maîtrise	C2	0	17H00
Adjoint technique	C1	0	09H00
Adjoint technique	C1	0	20h00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C2	1	09H00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C2	1	20h00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ce nouveau tableau des effectifs.

VII. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Travaux réalisés par les employés communaux

- Point Tourisme :
- décaissement, mise à niveau du sol,
- nettoyage des joints intérieurs et extérieurs,
- sablage,
- préparation des tranchées pour l'évacuation des eaux pluviales,
- détournement de tuyaux de gaz.
- divers travaux de réparation à la Mairie, l'école, le gîte (peintures),
- pose de panneaux aux Lapidiales,
- transport de déblais chemin des Troquards,
- révision de l'éclairage de la salle Polyvalente,
- espaces verts : tonte, débroussaillage, nettoyage de massifs.

2) Projets de travaux

Le standard téléphonique sera changé le 9 mars.

3) Aménagement de la traversée de Saint James

Il a été comptabilisé le passage d'environ 3 800 véhicules par jour à Saint-James.

Afin de sécuriser et réduire la vitesse sur cette zone, une plateforme légèrement surélevée sera créée pour ne laisser passer qu'un véhicule à la fois.

Le coût de ces travaux s'élève à 25 000 €. 60 % des travaux pourraient être pris en charge par le Département, les 40 % restant sont à la charge de la Commune, soit 9 900 €.

Dans le cadre de la politique départementale d'aménagement des traversées d'agglomérations, la Commune a sollicité le département pour les travaux d'aménagement de sécurité sur la route départementale n°127.

Afin de permettre la présentation à la prochaine réunion de la commission permanente du Conseil Départemental, le Conseil Municipal doit approuver les termes de la convention et autoriser le Maire à signer ladite convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise le Maire à signer ladite convention.

4) Compte-rendu de la réunion du 9 février avec le Syndicat de la Voirie sur le projet d'aménagement du Centre Bourg

Le Maire rend compte de la réunion qu'il a eue avec Alain Brillant, responsable du chantier, en présence de Bernard Moreau.

Monsieur Brillant a présenté les éléments financiers concernant le coût des travaux.

Celui-ci s'élèverait à la somme de 598 000 € HT, soit un coût excédant de 60 000 € le coût initial établi par l'architecte Jean Piguet.

A cette occasion, il a été évoqué d'éventuelles moins-values portant sur la suppression de certaines parties en dallage pierre et remplacées par du béton désactivé.

Par ailleurs, certains linéaires de caniveaux en pierre naturelle seraient remplacés par des caniveaux en béton blanc.

Il est par contre envisagé de rajouter des blocs en pierre sur la partie centrale de la Place pour éviter que les véhicules ne pénètrent sur l'esplanade.

Il est également prévu d'implanter des potelets amovibles pour éviter le stationnement de véhicules durant la période estivale et le jeudi matin, jour de marché.

La voie d'accès aux riverains serait identifiable par une granulométrie et une couleur différente.

Le montant de ces moins-values représenterait environ 35 000 €.

Par ailleurs, le Maire informe le Conseil Municipal de l'intervention du Syndicat d'Electricité et d'Electrification Rural (SDEER) pour un chiffrage de l'éclairage public.

La Municipalité est en attente d'un devis pour l'abris-vélos.

Il indique également qu'une réunion prochaine aura lieu avec les riverains pour répondre à leurs demandes.

5) Rénovation de l'ancien atelier municipal

Suite à ses récentes visites, la chargée de mission Tourisme de la Communauté de Communes a fait certaines observations pertinentes concernant :

- la mise en valeur du puits présent au sein de l'atelier,
- le maintien de la partie pouvant servir de porte d'accès aux toilettes publiques afin de conserver une surface d'exposition utile,
- la localisation du bureau d'accueil à proximité de la porte d'entrée pour une visibilité par le touriste à partir de la rue du Port.

Une réunion avec l'architecte sera organisée pour arrêter définitivement le projet.

6) Problème d'éclairage à la Salle Polyvalente

Les zones d'éclairage défaillantes de la Salle Polyvalente seront remplacées par des spots LED en attendant le financement nécessaire pour refaire l'ensemble de l'éclairage.

7) Demande de la Société de Pêche « Les Pêcheurs Port d'Envalois »

Les créations de passerelles sont à la charge des propriétaires privés ou de la Fédération de pêche.

8) Travaux concernant l'ascenseur

L'ascenseur a subi une panne importante liée à un problème électrique qui a engendré des microcoupures provoquant la destruction du rack de puissance de l'ascenseur.

La société OTIS qui entretient l'ascenseur a présenté un devis de réparation d'un montant de 8 286.14€ TTC.

Le Maire a sollicité l'assureur de la Commune afin de prendre en charge le coût de remise en état de l'appareil.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de réparation qui sera inscrit au budget 2022.

9) Numérotation rue des Armateurs et rue des Vinets

Le Maire expose la nécessité de mettre à jour régulièrement la numérotation des rues.

Les propositions ci-dessous doivent permettre d'établir des certificats de numérotage qui seront transmis au cadastre accompagnés d'un plan du bâtiment ou le cas échéant, de la parcelle ainsi que de l'adresse à retenir.

PARCELLE	VOIE	NUMERO ATTRIBUE
YD 428	Rue des Vinets	3 bis
YD 429	Rue des Vinets	5
AB 93	Rue des Armateurs	37
AD 47	Rue du Calvaire	10 A

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider l'attribution de ces nouveaux numéros.

10) Nom des rues du Lotissement du Moulin

Il faudra trouver un nom pour les 2 rues du Lotissement du Moulin.

VIII. INTERCOMMUNALITÉ

1) Compte-rendu de la réunion du Pays de Saintonge Romane du 16 Février

Lors du Comité syndical, les principaux points abordés ont été les suivants :

- la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,
- point sur la préparation de la Conférence des Scot Nouvelle-Aquitaine,
- le bilan de la saison estivale 2021,
- le numérique dans les circuits courts alimentaires.

2) Compte-rendu du comité Syndical de Cyclad du 14 Février

IX. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées de Février

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
--------------	-----------	------	-------------

Automne	Assemblée Générale	S 5	26 adhérents cette année. Les animations des lundis après-midis ont repris. Le repas annuel prévu cette année à Plassay le 24 avril est soumis à la disponibilité de la salle (jour d'élection présidentielle). Le bilan financier de l'année est positif. Le représentant de la fédération "Génération Mouvements" rappelle que des formations au numérique et des séances de pratique à la conduite sont régulièrement organisées. Ne pas hésiter à se renseigner.
La Ronde des Pierreux	Initiation canimarche	D 6	Moment très agréable avec nos amis poilus. Tout le monde a bien profité du grand air.
Pêche	Assemblée Générale	V 11	Les bilans d'activité, d'animation et financier 2021 : 2 stations « pêche », une en juillet avec l'inauguration de la plateforme PMR, la seconde en août, participation à la fête du 13 juillet. 95 cartes de pêche vendues. Le bilan financier est positif. Pour 2022 : lâcher de perches et de tanches en mars, journée nationale de la pêche le 5 juin à Taillebourg. Matinées découverte de la pêche organisées avec les élèves de l'école de Crazannes. Le 2 juillet, les bénévoles, avec l'appui de la Fédération Départementale de la Pêche participeront à la collecte de déchets sur la Charente (80 ans de la baignade). Participation au repas du 13 juillet, concours de pêche du 14 juillet. Projets sur la réhabilitation des berges de la Charente, des passerelles sur les ruisseaux et des chicanes sur les berges. Une réunion est prévue le 25 février avec la Fédération de Pêche et la DDTM. Un accord des propriétaires des terrains est nécessaire pour entreprendre de tels projets.
Fous Cavés	Réunion de préparation du festival	S 12	A l'occasion des 20 ans des Fous Cavés, le festival des 15 et 16 juillet se déroulera sur 2 soirées et un après-midi. Le vendredi soir 5 groupes avec une jauge de 2000 personnes (fin des concerts 2h30). Le samedi après-midi des animations avec le pôle jeunesse sont à l'étude. Une réunion de préparation est prévue avec les deux centres de loisirs concernés. Une croisière sur la Charente est à l'ordre du jour avec le groupe "radeau coyotte" pour le samedi en début de soirée. Pour le samedi soir ils pensent à 7 groupes avec 2 scènes. Le budget prévu est de 160000€. Aucune démarche auprès de la Sous-Préfecture n'est encore engagée en ce qui concerne la sécurité et la circulation. Une rencontre sera proposée en Avril.
Secteur Jeunesse /Sol y Mar	Initiation Flamenco	L 22	5 jeunes se sont initiés à cette danse espagnole
CDC Cœur de famille	Soirée parents enfants	23 f	20h : salle des fêtes de Soullignottes (comment faire preuve d'autorité sans élever la voix, comment gérer les temps d'écrans.)
Secteur jeunesse	Initiation Viet vo déo	J 24	9 jeunes garçons ont découvert cet art martial.

Secteur Jeunesse /Sol y Mar	Animation Zumba	V 25	5 participantes à cette initiation ZUMBA.
-----------------------------------	--------------------	------	---

2) Manifestations à venir en Mars

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Lapidiales	Nettoyage de printemps	S 26 Fév	Rdv sur le site à 10h pour tous les bénévoles avec balais, râteliers et brouettes.
France Service en partenariat avec la Médiathèque	Ateliers numériques	J 10 Mars	Tous les 2ème jeudis du mois de 9h30 à 11h30, des ateliers numériques seront proposés gratuitement à la Médiathèque. Maxima, référente France Service propose des ateliers (prise en main de l'ordinateur, smartphone ou tablette, bureautique, sécurité numérique...) sur inscription au 07 64 74 05 67
Ça va Jazer	Théâtre	S 12 D13	Spectacle "Vengeance tardive" : comédie écolo-politico dramatique à 20h30 le samedi et à 15h le dimanche.
BSCO	Bordeaux Saintes	D 13	Départ de Blaye 12h 10. Arrivée à Saintes 16h20
Médiathèque	24 ^{ème} édition du printemps des poètes	12 au 28	17 poèmes "EPHEMERES" accrochés sur la Place des Halles feront le Printemps des Poètes
Boulets Port d'Envallois	Assemblée Générale	V 18	19h : salle de réunion
APE	Ateliers d'animations autour du cirque	S19	14h30 : salle polyvalente
APE	Bourse de l'enfance	D 20	9h 18h : salle polyvalente
CDC - Cœur de famille	Animations sur les émotions	D 20	15h à 18h : au centre de loisirs" les Ptits Cœurs de Saintonge" : comment gérer ses émotions.
Panloy	Soirée hantée	S 26	le soir venu, les fantômes ouvrent les portes du château.

X. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Un contrôle des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 14 février 2022 à la Mairie de Port d'Envaux.

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

2) Bilan de l'année 2021 par la gendarmerie

- Sécurité routière : 119 infractions
- Nombre total d'interventions : 83
- Délinquance (cambriolages, vols liés aux véhicules...) : 13

3) Mesures compensatoires suite à la dégradation d'un appontement

Trois collégiens viendront effectuer des travaux de nettoyage du cimetière en guise de mesures compensatoires suite à la dégradation d'un appontement.

4) Convention 30 Millions d'Amis

La Commune souhaite conventionner de nouveau avec 30 Millions d'Amis, par l'intermédiaire de l'Association du Chat Libre, pour la deuxième campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.

Le Maire propose un montant de 350 € qui correspond au traitement pour 10 chats.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer cette convention.

5) Réunion avec l'association des Fous Cavés pour l'organisation du festival

L'Association des Fous Cavés fête ses 20 ans les 15 et 16 juillet :

- vendredi soir 15 juillet : programmation jeune avec 5 groupes plus une fanfare.
- samedi après-midi 16 juillet : pôle jeunesse dont le lieu reste à définir,
- samedi soir : 2 scènes, 7 groupes, ambiance plus familiale.

Le budget s'élève à 160 000 €.

Il est prévu 10 agents de sécurité.

Le choix d'un ou deux sites est encore à définir.

Le stationnement reste à prévoir,

D'autre part, les bénévoles des Fous Cavés seraient prêts à apporter leur aide pour le traditionnel repas du 13 juillet.

XI. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 8 avril 2022 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

BARREAUD

MOREAU

GUIBERTEAU

GUILLOT

BOURRIER

NEVEUR

WALLON-PELLO

CAZAVANT

TISSIDRE